



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 21 février 2024

Objet : Préavis 04/2024

Projets de séparatifs des rues des Rosiers et des Collèges

Au Conseil communal du CHENIT,

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

La Commission susmentionnée s'est réunie le lundi 11 mars 2024 à la salle de la Municipalité pour étudier le préavis N° 04//2024.

A cette occasion les conseillères et conseillers présents étaient :

Claude REYMOND	UDI
Philippos GASPARIS	UDI
Jan PITTET	RV
Olivier GERY	RV
Julien MATTHEY	F3

Etaient également présents pour la Municipalité M. Jean-Fred CAPT, M. Michel VULLIOUD, M. Florian CUENDET et Mme Maud BAUDURET.

Nous tenons à saluer la participation active de ces représentants de notre Municipalité. Leur expertise et leur disponibilité ont permis des échanges constructifs, éclairant les enjeux liés aux objets mis en étude.

Introduction :

M. Jean-Fred CAPT explique dans un constat général que les périodes d'automne de ces dernières années sont caractérisés par des précipitations abondantes, tandis que les printemps connaissent des périodes de sécheresse prolongées. Ce phénomène d'abondance entraîne un afflux important d'eau vers la station d'épuration (STEP) dont la capacité de traitement actuelle est dépassée lors des fortes pluies. Il en résulte un phénomène de débordement et les eaux usées ne peuvent être intégralement traitées.

Historique :

Depuis une quinzaine d'années, les travaux d'amélioration des systèmes de séparation des eaux sont très fortement ralentis. Un projet de séparation des eaux au Brassus avait à l'époque été bloqué par les services de l'État, ce qui a conduit à mettre le dossier en attente. L'objectif actuel est de progresser dans la mise en place de systèmes de séparation des eaux afin de préparer le terrain pour de futures infrastructures de traitement des eaux, en adoptant une approche progressive.

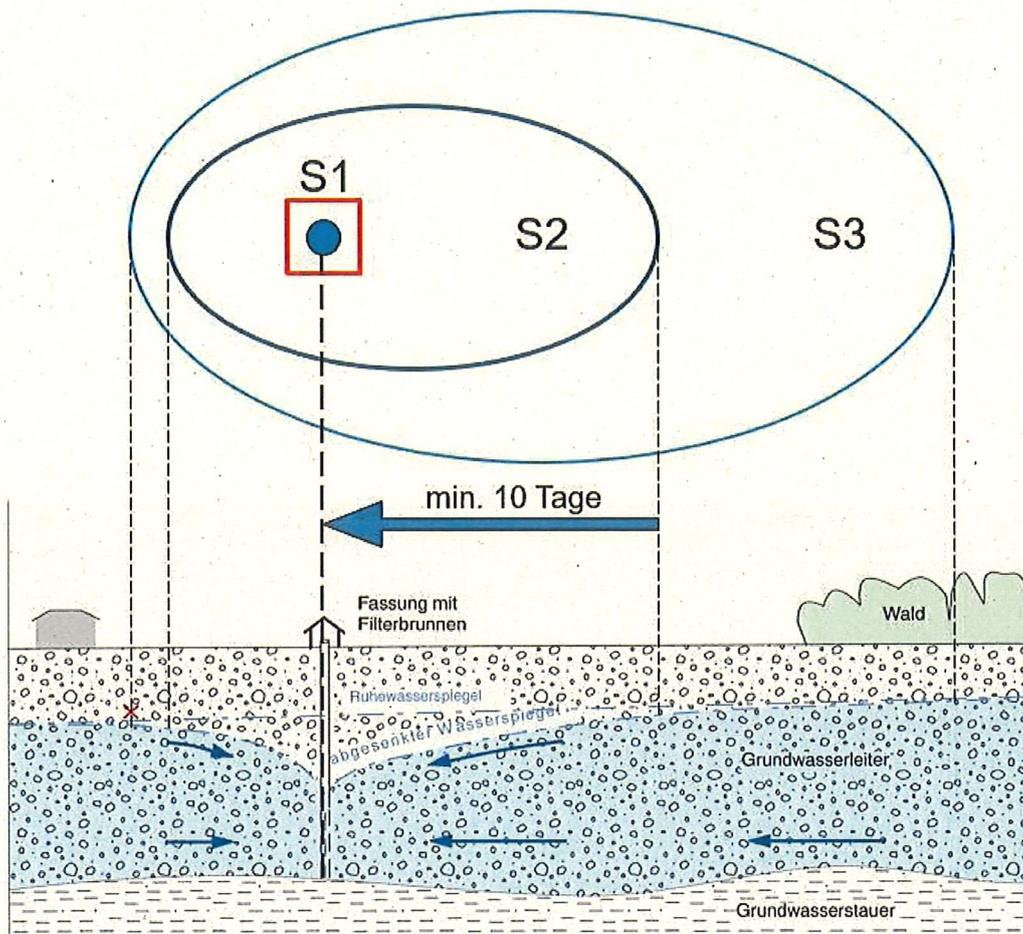
Analyse :

Le projet actuel d'amélioration du réseau de séparation des eaux est de trouver une solution pour éviter le déversement des eaux usées dans les eaux claires ou dans les rivières. Notre réseau actuel est en retard par rapport aux autres communes de la Vallée de Joux, ce qui nous motive à nous améliorer progressivement, souligne M. VUILLOUD.

Quant aux blocages rencontrés dans le passé, les représentants de la Municipalité expriment leur confiance et leur optimisme quant à une collaboration fructueuse à l'avenir.

La nécessité d'entreprendre ces travaux a été confirmée par l'identification de défauts dans la zone des Rosiers, où des tuyaux présentent des fissures ou sont obstrués par des racines (voir photos). La zone de la rue des Collèges est également âgée et nécessite des travaux. Sa proximité avec la rivière qui traverse le village est également un point important, justifiant l'importance de cette prise en compte.

De plus, les séparatifs des Rosiers étant situés en zone S3, ces tuyaux doivent être remplacés sans attendre pour éviter toute contamination.



**Zone S3*

La zone de protection S3 doit garantir qu'en cas d'accident, on dispose de suffisamment de temps et d'espace pour pouvoir écarter tout danger de pollution de l'eau captée. Ainsi, les exploitations représentant un risque pour l'eau potable, telles que les stations-services, ne peuvent pas être situées dans la zone S3. En outre, l'infiltration d'eaux à évacuer et les circuits thermiques y sont interdites.

NB : une maison étant en construction au bout de la rue des Rosiers, ces travaux seront effectués lorsque cette construction sera terminée.

Conclusion :

Au terme des délibérations et de la présentation, les représentants de la municipalité nous ont fait part de leur soutien vis-à-vis de cette proposition et nous invite à prendre en considération les éléments évoqués.

Au terme de ce rapport et au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis 4/2024 telles que présentées et s'en remet à la commission des finances pour les conclusions financières.

Le Brassus, le 12 mars 2024

Claude REYMOND, rapporteur

